

Arrêté N° MA-ART-2020-112

OBJET : Arrêté réglementant la circulation Rue de Courvaudon,
rue du Docteur Tillaux et RD 54, à Aunay-sur-Odon

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation rue de Courvaudon, rue du Docteur Tillaux et sur la RD54 pour des travaux de mise à niveau d'avaloirs EP par l'entreprise SITPO ;

ARRÊTE

Article 1 : La chaussée sera rétrécie, à partir du lundi 21 septembre 2020 et pendant la durée des travaux, sur les portions de route suivantes :

- Rue de Courvaudon (carrefour avec la rue du Square),
- Rue du Docteur Tillaux (carrefour avec la rue de Verdun),
- Rue du Docteur Tillaux (carrefour avec la rue du Onze Novembre),
- Rue du Docteur Tillaux (carrefour avec la rue de Caen),
- RD 54 (carrefour avec la rue de Bretagne),
- RD 54 (carrefour avec la rue de la Prairie).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera installée par l'entreprise SITPO.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18 septembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

